

Des voix: Bravo!

M. le président: A l'ordre, je vous prie. Il me semble que le député soulève ici une controverse puisque le représentant de Crowfoot aussi bien que celui de Moose Jaw peuvent invoquer des arguments différents à l'appui de leur thèse. La parole est au député de Crowfoot.

Des voix: Le vote.

M. Horner: Monsieur le président, que devient la règle de pertinence et celle qui a trait aux dépenses de fonds? L'amendement dont nous sommes saisis peut nécessiter des dépenses et pareil amendement ne peut être proposé que par un membre du Cabinet. Cependant, je constate une certaine unanimité à la Chambre pour mettre la motion aux voix et je ne la retarderai pas plus de deux minutes encore.

• (1200)

Le député de Moose Jaw prétend que ce que j'ai dit au sujet du chef du syndicat international est faux ou erroné. Si j'avais su qu'il était aussi incrédule que Thomas, je lui aurais apporté quelques coupures de journaux. Le 11 août, au début de la grève, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a dit qu'il n'y avait pas à s'inquiéter, qu'il n'y avait pas de grève et que les manutentionnaires de grains du Syndicat international des débardeurs continueraient à travailler. Ces derniers avaient l'intention de continuer à faire leur travail, mais le chef du Syndicat international des débardeurs, dont le siège se trouve à Los Angeles, a déclaré très carrément qu'il n'aurait pas les laisser manutentionner les céréales canadiennes. Peut-être voulait-il augmenter les affaires du port de Seattle qui est situé au sud de Vancouver. Peut-être était-ce là la raison qui le motivait. Je ne saurais vraiment le dire.

Il est grand temps que nous examinions toute la question des syndicats. Ce projet de loi vise deux syndicats internationaux, dont le siège de l'un est situé à Chicago et l'autre à Los Angeles. Ils contrôlent l'économie d'une grande partie de l'Ouest du Canada. Si cet amendement est recevable, le gouvernement voudra certainement l'accepter, instituer une enquête et décider si le Canada ne pourrait pas avoir son propre syndicat qui pourrait répondre de ses actes dans le contexte de l'économie canadienne et non à des étrangers édificateurs d'emprises qui ont la haute main sur les syndicats. Je crois que cet amendement est irrecevable, mais, comme Votre Honneur a décidé qu'il était recevable, je suis prêt à voter en sa faveur.

M. Skoberg: Monsieur le président, vu les discussions qui ont eu lieu hier soir et ce matin, peut-être devrais-je expliquer encore davantage à quoi rime cet amendement. J'aimerais demander au ministre d'expliquer les mesures qu'ont prises le gouvernement d'une part et le Conseil des grains du Canada d'autre part concernant le règlement de certains de ces longs différends patronaux-syndicaux dans les ports.

Il était intéressant d'écouter le porte-parole de l'opposition officielle en matière de questions ouvrières, le député d'Hamilton-Ouest, parler de la grève qui se poursuit aujourd'hui en Colombie-Britannique. Assurément, la Chambre s'inquiète des répercussions à long terme de cette grève. Nous pouvons certainement faire des propositions et apporter des amendements en vue de régler la situation actuelle. Tout ce que fait cet amendement, c'est fixer une date limite en ce qui concerne la prise de mesu-

res ou l'institution d'une enquête de la part du gouvernement. De telles mesures devraient être appuyées par tous les députés pour permettre d'éclaircir certaines des difficultés qui se posent.

J'aimerais mentionner trois régions où les débardeurs ont proposé des accords et des contrats distincts pour régler les diverses situations sur la côte ouest. Je veux parler de la Burlington Northern, du Conseil des ports nationaux, et de Roberts Bank. Il y a eu une reprise du travail à Roberts Bank aujourd'hui. Si l'on retirait les céréales de la classe des cargaisons mixtes, il est indiscutable qu'elles seraient alors expédiées vers ce terminus.

Il y a bien des secteurs de litige dont le patronat, et en particulier les exploitants d'élévateurs du port de Vancouver, ne se soucient pas. Si le député de Crowfoot veut porter une accusation au sujet de qui voulait décharger les cargaisons, je lui conseille d'étudier un peu mieux la question. Ce n'est pas aux gens du service d'embauchage et d'expédition à dire quelle cargaison on va charger, et de quel endroit. Il est honteux qu'un député attaque les syndicats sans examiner le tableau dans son ensemble.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a constitué un groupe des céréales. Assurément, ce groupe se devait d'examiner le problème dans son ensemble. Il incombe au ministre du Travail ou au ministre chargé de la Commission canadienne du blé de dire à la Chambre si l'on envisage réellement une solution à long terme. Le ministre du Travail ne m'écoute pas. Peut-être devrais-je attendre un instant. Le ministre peut-il dire à la Chambre si l'on a examiné toute la question de la suppression des céréales de la catégorie des cargaisons mixtes, comme cela s'était déjà produit lorsqu'on avait retiré d'autres denrées de conventions générales, ainsi que de la manutention des grains, sous l'angle des délibérations que nous avons eues hier soir et ce matin?

L'amendement demande simplement au gouvernement d'instituer une enquête sans en préciser la nature ni les modalités. On ne peut s'attendre à ce que les personnes intéressées à ces entreprises se préoccupent de l'opinion publique. Elles doivent savoir où elles en sont. Nous ne sommes pas tenus d'adopter une loi qui oblige les gens à retourner au travail sans prendre le temps d'étudier tous les aspects du problème. Invariablement la presse s'occupe des problèmes syndicaux et fait peu de cas du patronat ou du gouvernement. Le gouvernement peut très bien avoir de bonnes raisons de ne pas instituer une enquête ou de ne pas distinguer les grains des cargaisons mixtes. J'aimerais que le ministre nous énumère quelques-unes de ces raisons. Peut-être le gouvernement l'a-t-il déjà fait. Dans ce cas, je suis prêt à retirer ma motion.

Je ne comprends pas pourquoi un député n'appuierait pas un amendement de ce genre. J'ai été étonné d'entendre le député de Crowfoot dire aujourd'hui qu'il ne peut pas l'appuyer, alors qu'il avait déclaré hier soir qu'il le ferait. Il est étonnant, me semble-t-il, que nous ne puissions régler certains désaccords qui durent depuis des années et qu'il n'y ait aucune solution en perspective.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. O'Connell: En toute déférence monsieur l'Orateur, il ne convient pas d'insérer dans cette mesure visant à obtenir la reprise des travaux dans les ports du Pacifique un amendement concernant le problème persistant de la manutention des céréales. Il s'agit de la reprise de l'activité dans ces ports.